

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 03 JUILLET 2020
CONVOCATION DU 29 JUIN 2020

Le 03 juillet 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme SINIARSKI à M ROCHE
Mme THELLIER-CUVELIER à M CHOCRAUX
M LAGANGA à Mme GELEZ

Secrétaire de séance : Madame DELTOUR Julie

DÉLIBÉRATION N°24/2020

Vote du Compte de Gestion 2019.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 (pas de budget supplémentaire 2019) et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrir et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés

et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant :

ARTICLE 1 : Statuant sur l' ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, avec la journée complémentaire au 31 janvier 2020 ;

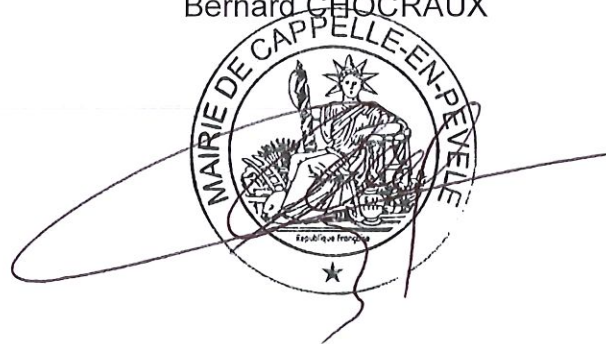
ARTICLE 2 : Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

ARTICLE 3 : Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE avec 19 voix pour, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 06/07/2020

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 06/07/2020